SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
19 AVR. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 69

Le Vendredi 14 avril 2023 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 3 avril 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 60 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/8/2023

Collège GEMAPI
Membres en exercice : 37
Membres présents et représentés : 28
Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Acquisitions foncières

Considérant la nécessité de préserver / reconquérir les zones remarquables (humides, inondables, à biodiversité),
Considérant l'action du Contrat Territorial Eau et Climat 1.8 « Reconquérir la fonctionnalité des zones alluviales et inondables ainsi que la trame bleue »,
Considérant l'accélération et l'intensification des impacts liés aux évolutions climatiques sur les milieux aquatiques,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 50 000 € au budget 2023.
- de donner pouvoir à M. le Président pour mener les actions prospectives nécessaires à l'aboutissement d'éventuels projets.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 19.04.2023

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 14 avril 2023

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.